

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **29**

Présents ou représentés : **29**

Qui ont pris part à la délibération : **29**

Date de la convocation : **05/12/2017**

Date d'affichage : **07/12/2017**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du jeudi 14 DECEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept et le 14 décembre 2017 à 19 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE, Maire

PRESENTS : Audrey TROIN – Régine RINAUDO - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER – Monique LEBLANC - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR – Malika OUAREZKI –

POUVOIRS : Éric MASSON à Valérie ROBIN / Rémy FÉLIX à Aimé GARNIER / Élisabeth CAILLAT à Margaret LOVERA / Renée FALCO à Audrey TROIN / Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT / Manuel REQUIN à Jonathan LAURITO / Erwan DE KERSAINTGILLY à Marc Étienne LANSADE /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Dans le cadre du centre de loisirs adolescents, la commune propose un séjour de ski de 5 jours au centre de vacances de Chantemerle à Seyne les Alpes (Alpes de Hautes Provence) du 26 février 2018 au 02 mars 2018.

Cela répond à un souhait émis par des familles lors de l'enquête effectuée au cours des vacances de la Toussaint.

Ce séjour concernera 16 jeunes Cogolinois scolarisés de la 6^{ème} au lycée qui seront accompagnés de 2 animateurs (trices) diplômé(e)s.

Les objectifs recherchés sont le renforcement de l'autonomie des participants, la découverte et l'adaptation à un nouvel environnement, la vie en collectivité.

Les activités prévues pendant le séjour seront notamment la découverte des lieux avec ski, luge, piscine, veillée sous les étoiles, soirée quizz.

CM 14/12/2017

N° 2017/149

SEJOUR SKI EAL ADOLESCENTS - HIVER 2018

Le coût global du séjour comprenant l'hébergement en pension complète, la location du matériel, le forfait « remontées mécaniques », l'accès à la piscine et à la patinoire et le transport en bus est de 5 874 euros, soit un coût du séjour par enfant de 367,13 euros.

Le coût du transport (2 698 €) demeure à la charge de la commune.

Afin de diminuer la charge financière de la commune, une demande d'aide va être faite auprès de la CAF.

La participation financière des familles sera déterminée en fonction des revenus des parents, au minimum 40 % du séjour.

Quotient familial (Allocataire CAF)	Total des revenus et assimilés	Tarif séjour à la charge des familles	%
Sous réserve accord	0 à 20 000 euros	146,85	40 %
Sous réserve accord	20 001 à 30 000 euros	220,28	60 %
Sous réserve accord	30 001 à 40 000 euros	293,70	80 %
Sous réserve accord	+ de 40 000 euros	367,13	100 %

Une campagne d'informations sur le séjour sera réalisée en janvier, les inscriptions seront ouvertes au guichet unique la première semaine de février 2018.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- d'approuver le projet d'organisation d'un séjour au ski à Seyne-les-Alpes pour 16 adolescent(e)s de la 6^{ème} au lycée du 26 février 2018 au 02 mars 2018 ;
- de fixer la participation financière des familles selon le barème ci-dessus :

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE**.

Le Maire,

Marc Étienne LANSADÉ

